

Conseil des ministres – Réaction FO

FO prend note des propos du ministre de l'Economie et des Finances à l'issue du Conseil des ministres.

FO constate que le ministre a centré son intervention sur les secteurs essentiels, en particulier à l'approvisionnement de la population. Il a parallèlement assuré l'engagement de l'Etat en faveur de l'activité partielle tant que durera la situation de crise liée à l'épidémie.

Cela conforte la position exprimée de façon constante par FO consistant dans l'immédiat à concentrer les moyens de protection indispensables pour sécuriser les salariés mobilisés sur les secteurs essentiels afin de venir à bout au plus vite de l'épidémie, et de limiter ainsi dans le temps l'impact sur l'activité et l'emploi demain. Les activités non indispensables doivent attendre afin que le confinement soit effectivement le plus large. FO rappelle que doivent être prises en compte les conditions de transports qui doivent elles-mêmes être sécurisées.

Dans le même sens, FO lors de la dernière réunion en téléconférence avec la ministre du Travail, le 7 avril, a demandé au gouvernement de renoncer aux décrets prévus pour la mise en œuvre de l'ordonnance donnant la possibilité de déroger au temps de travail, au temps de repos et au travail dominical. Pour FO, de telles dispositions vont à l'encontre de la nécessité de protéger et préserver la santé des salariés mobilisés sur les secteurs essentiels. FO appelle au contraire à la création d'emplois sécurisés, alors que le nombre des inscriptions à Pôle emploi est en augmentation et que l'on observe nombre de non-renouvellements de contrats d'intérim ou de fins de périodes d'essai.

Enfin, FO constate que le ministre de l'Economie indique que le gouvernement semble n'exclure aucune option concernant les entreprises de secteurs en difficultés. FO rappelle qu'elle s'est exprimée à plusieurs reprises dans ses résolutions de congrès en faveur soit d'une prise de majorité de capital par l'État, soit d'une nationalisation temporaire ou définitive quand la situation l'exige, pour sauver l'emploi.

FO réitère sa revendication, exprimée lors de la réunion avec la présidente de la République, le 27 mars dernier, de dispositions réglementaires interdisant les versements de dividendes ainsi que la mise en œuvre d'une fiscalité d'urgence sur les hauts revenus et la spéculation.

Contact :

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Secrétariat général

 [yveyrier](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

 [@force-ouvriere.fr](https://www.facebook.com/forceouvriere)

 01.40.52.86.01

Paris, le 8 avril 2020